

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008  
Publication : 14/03/2008



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Communication  
à la Commission Permanente

N° 2008-3-4-7  
Séance du vendredi 7 mars 2008

**La politique départementale de l'habitat et la gestion des crédits délégués par  
l'Etat au titre des aides à la pierre  
Bilan 2007 Perspectives 2008**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2006/I-4è/02 des 8 et 9 décembre 2005,
- VU la convention de délégation de compétence conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) le 19 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

Donne acte au Président de la communication relative au rapport annuel sur la politique de l'habitat et la gestion des crédits délégués par l'Etat au titre des aides à la pierre.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER